



NOAB : un guide de lecture filière bovine bio



L'association Bio Calédonia a mené un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière bovine, les éleveurs et leurs représentants pour rédiger collectivement le *Guide de lecture Filière bovine* de la norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB). Le document est consultable et téléchargeable sur labelbiopasifika.nc. L'objectif est de valoriser les pratiques agroécologiques au sein de la filière bovine. La prochaine étape est la labellisation des éleveurs intéressés par la démarche et la structuration d'un circuit de commercialisation de la viande bio.

Bio Calédonia - Tél. : 23 12 83
direction@biocaledonia.nc
labelbiopasifika.nc

Le plastique, c'est à la déchetterie !

Beaucoup d'exploitations agricoles produisent des déchets plastique : sacs d'aliments, d'engrais, paillages... Le plastique est un déchet non dangereux, mais représente une source de pollution de l'environnement (sols, océans...). Il est recommandé de les évacuer en déchetterie, dans la benne réservée aux ordures ménagères. S'il n'y a pas de filière de recyclage des plastiques agricoles sur le territoire aujourd'hui, les ordures ménagères sont enfouies à Gadji dans des conditions environnementales cadrées. Le risque de pollution est donc moindre, par rapport à un enfouissement des déchets sur l'exploitation. La combustion des déchets sur l'exploitation, quant à elle, est à éviter absolument ! Elle dégage des fumées toxiques nocives pour la santé des personnes à proximité.

Pour en savoir +

Tél. : 78 29 83 - cfontfreyde@canc.nc



➤ ZERO WASTE PACIFIC : LES INVENDUS AGRICOLES

L'Agence rurale vient de signer une convention avec l'association Zero Waste Pacific dont l'objectif est de récolter les invendus agricoles, notamment les fruits, légumes et tubercules, auprès des agriculteurs pour les redistribuer aux associations caritatives. L'Agence rurale et ZWP s'engagent ensemble contre le gaspillage alimentaire pour une économie plus solidaire et responsable.

Vous avez des invendus agricoles ? Contactez ZWP
Tél. : 507 770 - contact@zerowastepacific.com

Les retenues collinaires



Le comité technique d'agrément des retenues d'eau à usage agricole en province Sud s'est réuni le 27 mai. Sur les huit retenues réalisées en 2019, six étaient en bonne voie de remplissage et pourront être utilisées cette année. Deux projets de retenue collinaire sur les zones de Boulouparis et La Foa ont aussi été validés.

L'intervention de l'Agence rurale est désormais de 70 % du montant total de l'investissement. Pour que le projet soit éligible à l'aide, il doit permettre de stocker au minimum 6 000 m³ et démontrer sa nécessité pour lutter contre les périodes de sécheresse. Sa faisabilité est ensuite étudiée par les services de la D3T* de la province Sud. L'agriculteur doit réaliser son projet dans les 18 mois qui suivent la mise en eau de l'ouvrage pour rester éligible aux aides sécheresse de l'Agence rurale.

Pour en savoir +

*Direction du développement durable des territoires

Agence rurale
Tél. : 26 09 60 - contact@agencerurale.nc
agence-rurale.nc

➤ VERS UNE COLLECTE TERRITORIALE DES PRODUITS DANGEREUX ?



Une étude sur les déchets agricoles, réalisée en 2018-2019, a permis d'identifier des déchets dangereux présents sur les exploitations agricoles : produits phytosanitaires ou médicaments vétérinaires non utilisés et périmés, et emballages souillés

(glyphosate, Tactic par ex.), dont il conviendra de confier l'évacuation à une entreprise spécialisée. Cette étude recommande aussi de réaliser des opérations de collecte, qui permettraient de quantifier la production et les stocks de déchets dangereux, et ce en vue de la mise en place d'une filière pérenne. À ce titre, la Chambre d'agriculture a entamé un travail avec les trois provinces afin d'examiner les possibilités de mise en place de ladite filière. Une enquête sera proposée aux agriculteurs cette année afin de quantifier les stocks historiques existants.

Renseignements

Tél. : 78 29 83 - cfontfreyde@canc.nc